



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rémunérations

Question écrite n° 44948

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les orientations salariales 2009-2011. Selon ces orientations, chaque administration doit mettre en place d'ici à 2010 un intéressement collectif adossé à la réalisation d'objectifs annuels chiffrés. La quantification de la performance s'avère délicate en matière culturelle. En conséquence, il lui demande de préciser les objectifs chiffrés envisagés pour la mise en place de l'intéressement au sein du ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44948

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2691

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)